

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
—  
VILLE DES SABLES D'OLONNE  
—

Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 mai 2019  
-----

**DELIBERATION N° 14**

**OBJET : ACTION FONCIERE - DENOMINATION DE VOIE - ALLEE DE LA CRABOTTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle Audubon, sise 60 Boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le quatorze mai deux mille dix-neuf (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**PRESENTS** : BALLE Pascale, BAUDUIN Michel, BELLE Jean-Marie, BENELLI Frédéric, BILLON Annick, BOSSARD Françoise, BOUDIGOU Adeline, BRANDET Claire, BROSSARD Catherine, CASSES Jean-Eudes, CHAIGNE Nicolas, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHARTEAU Joseph, CHENECHAUD Frédéric, CHENECHAUD Jean-Claude, CHENECHAUD Nicolas, CODET Bernard, COMPARAT Annie, DEJEAN Jean-François, DURAND Claude, EPAUD Sylvie, GINO Corine, GROUSSEAU André, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, HOUSSAINT Patrick, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LANDAIS Jean-Noël, LAURY Isabelle, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MALLOCHET Gérard, MARCHAND Bernard, MASSON Jacques, MAUREL Mauricette, MERLE Colette, MICHENAUD Catherine, MIGNON Laëtitia, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, MOULY Gérard, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, RAIMBAUD Richard, REHAULT Marie-Françoise, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, RUCHAUD Daniel, THEBAULT Jean-Pierre, VERMERIE Sophie, VIOLOT Caroline, VRIGNON Francine, YOU Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : AUGRY Valérie donne pouvoir à ROUSSEAU Lucette, BLANCHARD Alain donne pouvoir à PINEAU Florence, CHARBONNIER Catherine donne pouvoir à HECHT Gérard, COUGNAUD Henri donne pouvoir à PECHEUL Armel, DELPIERRE Christine donne pouvoir à LADERRIERE Sophie, DEVOIR Robert donne pouvoir à BRANDET Claire, FOURNIERE Claude donne pouvoir à GROUSSEAU André, GAYDA Catherine donne pouvoir à YOU Michel, HENNO Linda donne pouvoir à ROUMANEIX Nadine, MAINGUENEAU Gérard donne pouvoir à EPAUD Sylvie, MEREL Chantal donne pouvoir à MICHENAUD Catherine, PARiset Lionel donne pouvoir à VERMERIE Sophie, PLANSON Didier donne pouvoir Nicolas CHENECHAUD.

**ABSENTS** : BOURDIN Laurence, BROSSEAU Stéphane, FRADIN Cédric, JAUZELON Marie-Noëlle, LANDRIEU Nicole, LEFRANCOIS Henri, MARTIN Françoise, PATHE Martine, PETIT François, QUINTARD-GALLENNE Nathalie, RABILLER Lucie, ROBIN Evelyne, SILARI Nathalie.

-----  
En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CHARTEAU Joseph a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 81  
Nombre de présents : 55  
Nombre de votants : 68

**DELIBERATION N° 14****OBJET : ACTION FONCIERE - DENOMINATION DE VOIE - ALLEE DE LA CRABOTTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 23 avril 2019,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques,

Considérant que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractères de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant que suite au décès de Madame Eliane LEFEBVRE plus connue sous le pseudonyme de « La Crabotte », le Conseil Municipal souhaite rendre hommage à cette figure locale de La Chaume,

Considérant que le Bassin Dombret est un des symboles de La Chaume, il est proposé de dénommer le passage permettant d'y accéder depuis la Corniche du Nouch : Allée de La Crabotte,

Compte tenu de ces éléments et après avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 23 avril 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de dénommer le passage reliant la Corniche du Nouch au Bassin DOMBRET à la Chaume : Allée de La Crabotte selon la délimitation reportée au plan joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de l'application de la délibération à intervenir.

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme



**Yannick MOREAU**

Maire des Sables d'Olonne

*Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :*

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.